Communiqué de presse 100 TWh sur le démantèlement illégal des installations nucléaires par Engie

Depuis plusieurs années, l'opinion publique belge a évolué concernant la place de l'énergie nucléaire dans notre pays. Cela s'est marqué de plus en plus dans les sondages. Cela a été confirmé aux élections fédérales du 9 juin 2024 par la progression des partis préconisant dans leur programme la relance du nucléaire. L'accord de gouvernement du 31 janvier 2025 est clair :

L'énergie nucléaire est une composante importante du futur bouquet énergétique en tant que source d'énergie neutre en carbone. Dans les conditions énoncées ci-dessus (durabilité, sûreté, optimisation des coûts, etc.), nous visons une part d'énergie nucléaire de 4 gigawatts dans notre mix électrique. Pour garantir une énergie de base zéro carbone dans notre pays, le gouvernement lancera donc à court terme un programme ambitieux pour relancer l'industrie nucléaire en Belgique et construire de nouveaux réacteurs nucléaires. ***Le gouvernement s'engage à court terme, à prolonger la capacité existante*** *et, à long terme, à investir dans la construction de nouvelles capacités.* ***Nous abrogeons toutes les dispositions relatives à la sortie du nucléaire et l'interdiction de construction de nouvelles capacités inscrites dans la loi du 31 janvier 2003.***

Les dispositions de cette loi empêchant toute prolongation de centrale et la construction de nouvelles ont été effectivement abrogées par la loi du 17 mai 2025 publiée au Moniteur le 26 mai 2025

D'autre part, le 23 juillet dernier, les Ministres de l'énergie belge et français ont fait une déclaration conjointe annonçant le renforcement des échanges entre les deux gouvernements dans les domaines clés comme la prolongation des réacteurs existants. On peut s'interroger sur la politique de la société Engie, dont l'Etat français possède 23,6 % et dispose en direct et en indirect de droits de vote à hauteur de 38%, qui sabote la prolongation des réacteurs belges.

Engie aurait pu se montrer prudent dans les opérations de démantèlement des centrales arrêtées en conformité à la loi de 2003. Elle a au contraire mis un zèle étrange pour mener des opérations qui rendent plus longue et plus coûteuse une remise en service des unités mises à l'arrêt. Ainsi, elle a été jusqu'à couper des sondes sur les cuves de réacteur (thimbles), lessiver les tuyauteries primaires à l'acide et même démonter totalement les groupes turbo-alternateurs. Evidemment, elle prétend avoir agir dans le cadre de la loi de 2003 qui prévoit l'arrêt définitif des réacteurs.

Par contre, l'accord de coalition du Gouvernement et la loi du 17 mai dernier aurait dû logiquement mettre à l'arrêt toute autre action de démantèlement. Au lieu de cela et contre la position exprimée démocratiquement par les citoyens belges, Engie introduit le 1er juillet auprès du Bourgmestre de Huy une demande de permis unique portant notamment sur la démolition des tours de refroidissement et des postes haute tension 380 kV des unités 1 et 2 de Tihange.

Engie considère donc manifestement que les décisions du Gouvernement belge supportées par la majorité des citoyens du pays ne la concernent pas et ne l'empêchent pas de prendre les actions qu'elle croit bonnes pour elle.

Il est temps qu'Engie arrête de saboter les centrales nucléaires qu'elle considère sans valeur à l'inverse du Gouvernement belge. Alors, de deux choses l'une : ou bien Engie collabore honnêtement et activement aux études de prolongation de l'exploitation des réacteurs (Tihange 1 et Doel 2) et réactivation (Doel 1 et 3 et Tihange 2) avec l'accord de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire ou bien elle cède les installations et le personnel d'exploitation et d'ingénierie concerné au Gouvernement qui les confiera à une autre société.